



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 février 2014

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 1.1.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du 1.1.1) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET (jusqu'au 1.2.4), M. Claude PREIONI (jusqu'au 1.2.4) Gennevilliers : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.1) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.5), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET (à partir du 3.3) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, J.J. DEMONET, F. FELLMANN, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.3), A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du 1.2.1), B. RONZI (à partir du 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, P. GUILLAUME, D. HUOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), G. VALLET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), P. BELUCHE, J.M. FAIVRE.

Mandataires : J.M. GIRERD, J.C. ROY, J. PANIER, J.S. LEUBA (à partir du 1.1.3), M.N. SCHOELLER, O. FAIVRE PETITJEAN (à partir du 1.1.2), C. DEVESA (à partir du 1.2.1), M. LOYAT (à partir du 1.1.1), N. GUILLEMET, R. DEMESMAY, A. POIGNAND, F. LOPEZ (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), B. BOURDAIS, J.M. BOUSSET.

Délibération n°2014/002399

Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n°4 au marché de matériel roulant

Tramway - Avenant n°4 au marché de matériel roulant

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre du marché d'études et de conception des véhicules de tramway et de fabrication des véhicules et leur maintenance, pour la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de signer un avenant n°4 portant modification des délais d'exécution du marché.

Après prise en compte des avenants 1, 2 et 3, cet avenant est sans impact financier supplémentaire sur le montant du marché.

Le marché d'études, de conception et de fabrication des véhicules de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon a été notifié le 24 septembre 2010.

A fin septembre 2012:

- la tranche ferme, portant sur les études de conception technique et d'aménagement intérieur du matériel roulant, le développement et les études d'exécution a été affermie et totalement réalisée (durée : 12 mois)
- la fabrication de 19 rames a été lancée, via l'affermissement des tranches conditionnelles 1a et 2a ; la livraison du 1^{er} véhicule a été effectuée pour le 5 juin 2013.
- la fourniture d'un lot de pièces de rechange de consommation pour l'exploitation des 15 premières rames à livrer a également été commandée.

Les tranches conditionnelles n° 1a et 2a ont pour objet :

- la fabrication de 15 véhicules de tramway (TC1a) et la fabrication de 1 à 10 véhicules de tramway (TC2a - mobiliser pour 4 véhicules à ce jour ; en effet, les besoins de la 1^{ère} ligne de tramway, dans sa configuration et dans son fonctionnement aujourd'hui arrêtés, sont de 19 rames), les essais, la livraison, la mise au point et la mise en service de ces véhicules, y compris les garanties générales et particulières associées,
- la fourniture de la documentation d'étude et d'exécution, d'exploitation et de maintenance,
- la fourniture d'outils spécifiques de tests et de maintenance,
- la fourniture de pièces de parc,
- la formation des agents de maintenance ainsi que des formateurs pour les agents de conduite.

Le montant total des tranches affermies et bons de commande passés est de : 35 133 793 €.

Les autres tranches conditionnelles, portent sur la fourniture d'un lot de pièces de rechange de consommation pour l'exploitation des autres rames commandées, la maintenance journalière et préventive du parc de véhicule de la tranche conditionnelle n° 1a et des équipements de maintenance, la fourniture des pièces de rechange de consommation (y compris accidents et vandalisme) et la maintenance curative pour une durée de 15 ans.

A l'issue de la livraison des rames sur le site du centre de maintenance du tramway de la CAGB, la société CAF, titulaire du marché de fabrication des dites rames, a en charge d'assurer les essais de qualification de son matériel roulant, en vue de sa réception par la CAGB.

Ces essais sont en cours de réalisation, conformément au protocole formalisant les modalités de mise à disposition réciproque de sites et matériels, pendant cette phase (délibération du 16 mai 2013).

Un 1^{er} avenant au présent marché a été notifié le 19 mars 2013 pour 142 950 € ; un 2^{ème} avenant, sans impact financier, a été notifié le 18 octobre 2013 et un 3^e avenant portant sur des améliorations des rames (poignées repose-bras, remplacement de l'archet,...) est en cours de notification pour 131 571,56 € nets de TVA.

I. Objet

Le présent avenant n°4 proposé a pour objet de modifier les délais d'exécution du marché selon les termes suivants :

délais partiels	marché		Nouveaux délais	
réception véhicule 1	T0 + 21 mois	10-mai-13	T0 + 32 mois	10-avr-14
réception véhicule 2-5	T0 + 24 mois	10-août-13	T0 + 32 mois	10-avr-14
réception véhicule 6-10	T0 + 27 mois	10-nov-13	T0 + 32 mois	10-avr-14
réception véhicule 11-15	T0 + 29 mois	10-janv-14	T0 + 34,5 mois	30-juin-14
réception 16-19	T0 + 31 mois	10-mars-14	T0 + 34,5 mois	30-juin-14
Documentation pièces de rechange	T0 + 24 mois	10-août-13	T0 + 31 mois	10-mars-14
Formation	T0 + 24 mois	10-août-13	T0 + 31 mois	10-mars-14

Ces nouveaux délais restent cohérents avec le planning général du projet.

Cette modification des délais d'exécution ne modifie pas le délai de garantie d'une période de 12 mois à compter de la réception du 19^{ème} véhicule.

Les pénalités définies à l'article 13 du CCAP s'appliquent à ces nouvelles dates.

Au regard du déroulement actuel des essais et pour mieux satisfaire aux exigences d'endurance avant réception pour la rame type et les rames de série, il est convenu entre les parties les modalités suivantes :

- comptabiliser au titre de l'endurance les kilomètres parcourus par les rames dans le cadre des formations,
- accepter qu'à la vue du bon déroulement des essais, dûment constaté par l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique (AMOT), l'exigence d'endurance de 10 000 kms pour la rame tête de série puisse être ramenée à 5 000 km,
- accepter qu'à la vue du bon déroulement des essais sur l'ensemble des 19 rames, dûment constaté par l'AMOT, la réception des rames de série (2 à 19) puisse être prononcée avant la réalisation des 500 kms.

II. Incidence financière

Le présent avenant n'a pas d'impact financier sur le montant actuel du marché, après les 3 premiers avenants.

A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 au marché d'études et de conception des véhicules de tramway et, le cas échéant, la fabrication des véhicules et leur maintenance au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°4 et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 3

Pour extrait conforme,
Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 18 FEV. 2014
Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Avenant n°4 au marché d'études de conception de véhicules de tramway et le cas échéant, la fabrication des véhicules et leur maintenance
1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché : CAF
CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARILES S.A.
C/Padilla, 17
28006 MADRID - Espagne

Marché n°10/09 : approuvé par délibération du 30 juin 2010 et notifié le 24 septembre 2010.

Objet du marché : Etudes de conception de véhicules de tramway et le cas échéant la fabrication des véhicules et leur maintenance - Projet de 1^{ère} ligne de tramway.

Montant du marché initial : 35 133 793 € nets de TVA

Un 1^{er} avenant sur le présent marché a été notifié le 19 mars 2013 pour 142 950 € ; un 2^{ème} avenant, sans impact financier a été notifié le 18 octobre 2013 ; un 3^{ème} avenant est en cours de notification pour un montant de 131 571,46 €.

I. Objet de l'avenant n°4

Modification des délais d'exécution du marché

Les délais du marché n'ont pas été modifiés depuis la notification du marché en septembre 2010. Il convient donc, 3 ans après, de les ajuster en fonction de l'évolution du projet et du déroulement actuel des essais de qualification du matériel roulant. Ces nouveaux délais restent cohérents pour une mise en service de la ligne en septembre 2014.

délais partiels	marché		Nouveaux délais	
réception véhicule 1	T0 + 21 mois	10-mai-13	T0 + 32 mois	10-avr-14
réception véhicule 2-5	T0 + 24 mois	10-août-13	T0 + 32 mois	10-avr-14
réception véhicule 6-10	T0 + 27 mois	10-nov-13	T0 + 32 mois	10-avr-14
réception véhicule 11-15	T0 + 29 mois	10-janv-14	T0 + 34,5 mois	30-juin-14
réception 16-19	T0 + 31 mois	10-mars-14	T0 + 34,5 mois	30-juin-14
Documentation pièces de rechange	T0 + 24 mois	10-août-13	T0 + 31 mois	10-mars-14
Formation	T0 + 24 mois	10-août-13	T0 + 31 mois	10-mars-14

Cette modification des délais d'exécution ne modifie pas le délai de garantie d'une période de 12 mois à compter de la réception du 19^{ème} véhicule.

Les pénalités définies à l'article 13 du CCAP s'appliquent à ces nouvelles dates.

Modification des clauses de réception

Au regard du déroulement actuel des essais et pour mieux satisfaire aux exigences d'endurance avant réception pour la rame type et les rames de série, il est convenu entre les parties les modalités suivantes :

- comptabiliser au titre de l'endurance les kilomètres parcourus par les rames dans le cadre des formations,
- accepter qu'à la vue du bon déroulement des essais, dûment constaté par l'AMOT, l'exigence d'endurance de 10 000 kms pour la rame tête de série puisse être ramenée à 5 000 km,
- accepter qu'à la vue du bon déroulement des essais sur l'ensemble des 19 rames, dûment constaté par l'AMOT, la réception des rames de série (2 à 19) puisse être prononcée avant la réalisation des 500 kms.

II. Incidences financières

Le présent avenant est sans impact financier sur le montant actuel du marché

En conséquence et conformément à la délibération du 2 février 2014, le montant du marché est maintenu à son montant après la signature de l'avenant n°3.

Le titulaire,

CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE
FERROCARILES S.A.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET